

**Délibération
du Conseil de Communauté**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 14

Séance du 21 septembre 2022
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 21 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M : Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 15/09/2022
Date de transmission : 28/09/2022
Date de mise en ligne : 28/09/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme CERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian (pouvoir à M. Pascal TURRI), M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAILLEAUX Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. GASSER Lucien (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme LEFEBVRE Martine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHACHER Francis (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, M. STRIBY Patrick (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre),

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

24^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2022-164)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} juin au 31 août 2022, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022 et du 18 mai 2022 :

Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement par la SMACL à la suite d'un bris de glace sur un véhicule de service, d'un montant de 1 398,25 € TTC ;
- Remboursement par la SMACL à la suite d'un bris de glace sur un véhicule de service, d'un montant de 646,31 € TTC.

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché public pour l'extension du réseau gaz du Technoparc au Pôle santé à Héringue, avec la société PONTIGGIA, pour un montant forfaitaire de 29 595 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation de diagnostics technico-économiques des exploitations agricoles sur les aires d'alimentation de captage prioritaires de Saint-Louis Agglomération, avec la société STUDEIS, pour un montant de 10 200 € HT pour la partie forfaitaire et une partie à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 160 000 € HT sur la durée de l'accord-cadre (à savoir du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2025, soit 3 ans) ;
- Signature d'une modification de marché n°2 dans le cadre du marché de travaux de réalisation d'un nouveau puit P2bis destiné à la production d'eau potable pour Saint-Louis Agglomération, avec la société SOGEA EST, pour l'ajout de prix nouveaux sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché n°2 dans le cadre du marché de réhabilitation ou renouvellement sans tranchée des réseaux publics d'assainissement et d'eaux pluviales du territoire de Saint-Louis Agglomération, avec la société SMCE REHA, pour une modification de la formule de révision des prix ;
- Signature d'une modification de marché n°2 dans le cadre du marché relatif à l'aménagement de la ZAI GRUEN à Sierentz - Etudes préalables à l'aménagement sous forme de ZAC, avec la société SERUE INGENIERIE,

passant le montant du marché de 96 775 € HT à 101 026 € HT soit 121 231,20 € TTC suite à une erreur matérielle de report ;

- Conclusion d'un marché public pour des travaux de voirie et de mise en conformité du réseau de collecte des eaux pluviales à Héisingue, avec la société EIFFAGE ROUTE NORD-EST, pour un montant estimatif de 134 945,54 € HT ;
- Signature d'une modification de marché n°1 dans le cadre du marché relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dans les cantons de Huningue et de Sierentz, renommé SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières, avec la société SIAMurba, sans incidence financière ;
- Conclusion d'un marché public pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les études et la réalisation des dispositifs de restriction d'accès à la zone du Technoparc, avec la société BEREST Rhin-Rhône, pour un montant forfaitaire de 10 296 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour des travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable sur les communes de Leymen (FR) et Rodersdorf (CH), avec la société COLAS France, pour un montant estimatif de 489 285,75 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la fourniture d'électricité sur les zones de distribution PRIMEO et HUNELEC, avec la société SELFEE, pour un montant estimatif de 146 873,34 € HT ;
- Conclusion d'un marché subséquent de l'accord-cadre relatif à la fourniture d'énergie - gaz naturel et électricité, avec EDF, pour un montant de 289,31 € HT/Mwh du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022, de 167,99 € HT/Mwh (tarif indexé) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et de 118,22 € HT/Mwh (tarif indexé) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;
- Conclusion d'un marché public de Contrôle Technique Construction pour une opération de mise en conformité de la déchetterie de Bartenheim, avec la société QUALICONCONSULT, pour un montant forfaitaire de 3 120 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de mission de coordination SPS de niveau 2 pour une opération de mise en conformité de la déchetterie de Bartenheim, avec la société APAVE, pour un montant forfaitaire de 1 640 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot 1, avec la société ALTKIRCH CONSTRUCTION, pour un montant forfaitaire de 18 021 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot 2, avec la société STEPEC PLATRERIE, pour un montant forfaitaire de 12 035,43 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot 3, avec la société ELECTRICITE VINCENTZ, pour un montant forfaitaire de 20 603,14 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot 4, avec la société VHL SERVICES, pour un montant de 29 500 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot 5, avec la société LUTTRINGER/HESSLE, pour un montant forfaitaire de 18 747,66 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot 6, avec la société MENUISERIE STEPHAN, pour un montant forfaitaire de 59 800,01 € HT ;

- Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot 7, avec la société KEVIN TSCHIRRET, pour un montant forfaitaire de 8 453,52 € HT ;
- Conclusion d'un marché public de travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot 8, avec la société MSP PEINTURE, pour un montant forfaitaire de 17 242,59 € HT ;
- Signature d'une modification de marché n°1 dans le cadre du marché de réalisation de diagnostics environnementaux, de mesures d'enjeux, de détermination des impacts et de recherches de mesures de compensations sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, avec la société ARCHIMED ENVIRONNEMENT, sans incidence financière, le prix d'une prestation devant être distinguée en fonction de la saison au cours de laquelle elle est réalisée ;
- Signature d'une modification de marché n°2 dans le cadre du marché relatif à l'aménagement de la ZAI GRUEN à Sierentz - Etudes préalables à l'aménagement sous forme de ZAC, avec la société SERUE INGENIERIE, prolongeant les délais d'exécution du marché ;
- Conclusion d'un marché public pour une mission de réflexion prospective et stratégique sur le devenir de la ruralité, et d'accompagnement de projets en lien avec cette thématique pour Saint-Louis Agglomération, avec la société ECOPARC, pour un montant forfaitaire de 46 450 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'Etude Géotechnique et Essais de sol pour l'aménagement de la rue des Landes à Hégenheim, avec la société LABOROUTES, pour un montant estimatif de 15 111,60 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour l'acquisition d'une série de 175 points d'éclairage pour la piscine couverte de Saint-Louis Agglomération, avec la société ITL SOLUTIONS D'ECLAIRAGE, pour un montant de 41 560 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public de travaux de rénovation de l'éclairage public de l'aire d'accueil des gens du voyage, 1 rue de la gravière à Saint-Louis, avec la société CREATIV TP, pour un montant estimatif de 9 441,60 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché n°1 dans le cadre du marché relatif aux travaux d'extension du réseau gaz du Technoparc au Pôle santé à Hésingue, avec la société PONTIGGIA, pour l'intégration d'un prix nouveau au BPU ;
- Signature d'une modification de marché n°18 dans le cadre du marché relatif aux impressions et reproductions de divers supports de communication de Saint-Louis Agglomération pour les années 2019 à 2022, avec la société GYSS, pour l'adjonction de prix nouveaux au BPU ;
- Conclusion d'un marché public de fourniture et d'installation d'un système de vidéoprotection pour les déchetteries de Saint-Louis Agglomération, avec la société CAPI SECURITE, pour un montant total forfaitaire de 53 168,93 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle 1 + tranche optionnelle 2) ;
- Conclusion d'un marché public de travaux de rénovation de l'éclairage public communautaire Boulevard de l'Europe à Saint-Louis, avec la société CREATIV TP, pour un montant forfaitaire de 16 718,40 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public de services de transport scolaire sur le territoire de Saint-Louis Agglomération concernant le RPI KNOERINGUE FOLGENSBOURG, avec la société TRANSDEV Grand Est Territoire Alsace, pour un montant estimatif de 110 950,20 € HT, soit 122 045,22 € TTC ;

- Conclusion d'un marché public pour la conduite d'opération pour la création-réalisation d'une ZAC au lieu-dit Quartier du Lys à Saint-Louis, avec la société SERS SAEM, pour un montant total forfaitaire de 168 750 € HT soit 202 500 € TTC (tranche ferme : 171 900 € TTC + tranche optionnelle 1 : 30 600 € TTC) ;
- Conclusion d'un marché public de travaux de rénovation de la signalisation horizontale du panneau d'agglomération de VILLAGE-NEUF au giratoire nord (RD468) à KEMBS, avec la société SIGNATURE, pour un montant estimé de 23 775,14 € HT (soit 28 530,17 € TTC) ;
- Conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cheminement piétons cycles le long de la RD12bis, avec la société COCYCLIQUE, pour un montant forfaitaire de 3 600 € HT, soit 4 320 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché n°1 dans le cadre du marché de travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement des trottoirs ZA HASELAECKER à Blotzheim, avec la société TP3F, pour un montant total de 16 560,00 € HT, soit 19 872,00 € TTC, des quantités de l'article 11.3 du DQE devant être réévaluées.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Signature d'une convention d'occupation temporaire pour l'occupation des terrains communaux de la ville de Sierentz par la médiathèque intercommunale dans le cadre de la manifestation de la caravane des écritures le 18 juin 2022, consentie par la Ville de Sierentz, à titre gratuit ;
- Signature d'une convention d'occupation temporaire pour l'occupation des terrains intercommunaux à la médiathèque intercommunale dans le cadre de la fête de fin d'année du périscolaire communal Les Barbapapas, consentie à la Ville de Sierentz, à titre gratuit.
- Signature d'un avenant n°2 à la Convention du 15 avril 2022 pour l'occupation précaire d'un bâtiment 6 allée de la Hardt à Schlierbach, consenti à la société ART EAU JARDIN, du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 pour un montant mensuel TTC de 180€ TTC ;
- Signature d'un avenant n°1 à la convention du 1er janvier 2022 pour l'occupation précaire d'une partie d'un bâtiment 6 allée de la Hardt à Schlierbach, consenti à la société KOLYA PILIMPI du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 pour un montant mensuel TTC de 350 €TTC ;
- Signature d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en pépinière pour le renouvellement de la location d'un atelier pour une durée d'un an, consentie à la société MMTCI du 15 juin 2022 au 14 juin 2023, pour un montant mensuel de 1 260 € TTC ;
- Signature d'une convention d'occupation temporaire pour l'occupation du hangar de l'ancienne Maison de Tram, consentie à la VILLA K, pour une redevance mensuelle de 200 € TTC, du 1er août 2022 au 31 décembre 2023 ;
- Signature d'une convention d'occupation temporaire pour l'occupation du rez-de-chaussée de l'ancienne Maison du Tram par la société MEDIACYCLES,

pour assurer des missions de médiation auprès du délégataire de transports publics Métrocars, à titre gratuit, du 1^{er} août au 31 juillet 2022.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 1 295 505,13 € en section de fonctionnement
- 983 264,11 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} juin au 31 août 2022.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER



Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 27 septembre 2022

Le Président

Jean-Marc DEICHTMAN

